



Je suis en période d'essai mais l'employeur m'oblige à prendre cp

Par **chichi944**, le **15/07/2010** à **16:48**

Bonjour,

J'ai commencé un emploi le 08 mars dernier, et je suis toujours en période d'essai qui dure 6 mois (3 mois renouvelable), mon employeur m'oblige à poser 6 jours de CP plus 1 jour de RTT pour le mois d'août cependant cela ne me convient pas du tout car je n'aurais pas le temps de partir et surtout à quel prix, je préférerais partir en Octobre pour aller voir ma sœur aux USZ mais apparemment cela ne sera pas possible vu que j'aurai épuisé tout mon solde de CP en Août. A-t-il le droit de me forcer de prendre mes seuls congés en août ? Que dois-je faire ?

Par **Cornil**, le **16/07/2010** à **23:51**

Bonsoir Chris

Exceptionnellement je réponds sur ton post car il me semble que tu as besoin d'une réponse rapide.

Période d'essai ou non, tu as acquis au 1er juin 2010 environ 7 jours ouvrables de congés (2,5 jours par mois) à exercer à compter de cette date.

Dans ce cadre, l'employeur peut, malheureusement pour toi, t'imposer de les prendre en période d'été à la date qu'il lui convient., sous la seule réserve de t'en informer un mois avant, ce qui semble être le cas.

Pour les RTT, tout dépend de l'accord collectif qui les génère (sinon ils n'existent pas dans la

loi) et du partage prévu par cet accord entre employeur et salarié, mais je pense que 1 jour de RTT c'est secondaire pour toi.

Désolé, mais l'employeur me semble être dans son droit, bien qu'un peu rigide et peu compréhensif.

Bon courage quand même.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum, surtout avec la mention "membre du club" ,qui lui a été imposée , mais estime de son devoir de répliquer à des réponses à son avis erronées ou "à côté de la plaque".